

1 - Le CHSCTSD85 demande que la rentrée des élèves du premier degré après la période de confinement soit décalée pour permettre aux équipes pédagogiques de préparer la rentrée dans de conditions sanitaires optimales pour les agents et les élèves.

Vote unanime pour

2 - Quelle qu'en soit la date, la sécurité sanitaire doit l'emporter sur toute autre considération. Si les conditions sanitaires ne sont pas respectées dans une école ou un établissement, pas de réouverture. C'est le principe, réaffirmé par le ministre du MEN le 3 mai dans une interview au Figaro, qui doit prévaloir. La responsabilité pénale des personnels, à tous les niveaux de responsabilité, peut être engagée. Ce principe doit prioritairement être réaffirmé par la DSDEN à l'ensemble des personnels.

Vote unanime pour

3 - Le CHSCTD 85 demande que, si un cas avéré de COVID 19 apparaît dans un service ou un établissement scolaire de l'académie de Nantes, en plus de l'information de tous les personnels et de l'éviction de ce cas, il soit mené immédiatement une campagne de test de toutes les personnes ayant été en contact avec ce cas suivie d'une politique de quatorzaine pour toutes ces personnes.

5 pour, 2 contre (FO, SUD)

4 - Validation du plan local d'accueil Le dispositif de mise en place locale du protocole doit être débattu en conseil d'école ou au Conseil d'Administration et validé pas les autorités rectorales avant toute mise en pratique. De plus, le CHSCTSD85 demande que le plan d'adaptation de chaque établissement soit garanti et validé par une véritable expertise, qui ne peut être que celle des autorités sanitaires habilitées, comme le font habituellement les commissions de sécurité avant l'ouverture de locaux au public. La décision de réouverture d'une école n'est pas de la responsabilité des directeurs/directrices. Un certificat officiel d'autorisation d'ouverture, prenant en compte le plan local de respect des mesures de sécurité doit être fourni par la DSDEN.

6 pour, 1 contre (FO)

5 - Les masques n'ayant d'efficacité réelle que si l'ensemble des personnes en présence le portent, le CSHCTSD85 demande que le port du masque soit obligatoire pour tous les adultes et élèves d'élémentaire, collège et lycée, tout au long de la journée. Les dispositifs de traitement des déchets sanitaires sécurisés doivent être mis en place pour les serviettes papier et les masques.

Vote unanime pour

6 - Afin d'empêcher au maximum le virus de rentrer dans les écoles et établissements, le CHSCTSD85 considère que demander aux parents d'effectuer une prise de température de leur enfant avant sa venue à l'école n'est pas opérante. Le CHSCTSD85 demande que soit organisée la prise systématique de température des élèves et adultes à l'entrée des écoles et établissements comme cela se fait dans de nombreux pays. Les écoles et établissements doivent être dotés du matériel et des personnels nécessaires.

*5 pour, 1 contre (SUD), 1 abstention (UNSA)*

*7 - Le CHSCTSD85 demande avant toute réouverture des écoles la mise en place d'une politique systématique de tests de dépistage systématique de tous les personnels et des élèves*

*6 pour, 1 abstention (UNSA)*

*8 - Le CHSCTSD85 demande avant toute réouverture des écoles la fourniture des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques chirurgicaux ou FFP2) en quantité suffisante pour tous les agent-e-s et les élèves*

*Vote unanime pour*

*9 - Le CHSCTSD85 demande avant toute réouverture des écoles que les personnels dont la santé ou la pathologie le nécessite bénéficient des mesures d'éloignement du travail et avoir un suivi médical tel que prévu par le décret 82-453 modifié;*

*Vote unanime pour*

*10 - Les élèves dont la santé ou la pathologie le nécessite, et celles et ceux dont les parents souffrent de grandes pathologies, doivent pouvoir être exemptés du retour en présentiel*

*5 pour, 2 NPPV (FO, UNSA)*

*11 - Le CHSCTSD85 demande avant toute réouverture des écoles le respect de la limitation des effectifs par groupes dès le retour des élèves pour permettre la distanciation sociale exigée, pour l'ensemble des niveaux et tous les lieux fréquentés par les élèves et personnels.*

*5 pour, 1 contre (SUD), 1 abstention (FO)*

*12 - Conformément aux droits ouverts à l'ensemble de la population, conformément aux engagements pris en CTM du 5 mai, et conformément à l'engagement pris en CHSCTA du 6 mai, les personnels doivent pouvoir bénéficier du télétravail, d'ASA pour la garde de leurs enfants quand le télétravail n'est pas possible comme lors de la période de confinement.*

*Vote unanime pour*

*13 - Le CHSCTSD85 demande le respect des obligations de service et, en aucun cas, les enseignant-es ne pourraient être doublement sollicité-es en cumulant présentiel et télétravail.*

*Vote unanime pour*

*14 - Une attention particulière doit être apportée à la situation des élèves en situation de handicap et les AESH les accompagnant, pour lesquels il est impossible de respecter la distanciation physique. La situation de ces personnels doit être clarifiée, la priorité faite à la protection de leur santé réaffirmée et des moyens doivent leur être donnés pour pouvoir accomplir leur travail à distance (moyens téléphoniques et informatiques, accès à l'ENT pour le second degré).*

*Vote unanime pour*